RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES

COMMUNE DE FONTENAY-SAINT-PÈRE
ÉTAT-CIVIL
TÉLÉPHONE 01 34 79 11 21
COURRIEL : MAIRIE-ACCUEIL@FONTENAY-ST-PERE.FR

PIÈCES À FOURNIR

pour une demande de changement de nom de famille
(procédure simplifiée – article 61-3-1 du code civil)

Demandeur ***(personne majeure)***

❖ **Dans tous les cas :**

☐ Demande de changement de nom (formulaire Cerfa n°16229*03) complétée et signée
☐ Copie pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport…)
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture edf, gaz, eau, téléphone...)
☐ Livret de famille, le cas échéant

❖ **Si le demandeur possède également une nationalité étrangère :**

☐ Certificat de coutume délivré par les autorités étrangères

❖ **Si le demandeur est marié(e) :**

☐ Copie intégrale de l'acte de mariage
☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois du conjoint

❖ **Si le demandeur est pacsé(e) :**

☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois du partenaire

❖ **Si le demandeur a des enfants :**

☐ Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois de chaque enfant

❖ **Si un ou plusieurs enfants sont âgés de 13 ans ou plus :**

☐ Consentement écrit de chaque enfant concerné (à compléter sur le formulaire Cerfa)

Confirmation de la demande ***(au terme d'un délai de réflexion d'un mois minimum)***

☐ Présence personnelle du demandeur en mairie
☐ Pièce d'identité en cours de validité

Le dossier est à remettre en main propre à l'officier de l'état civil ou à adresser par courrier.
Aucun envoi par courriel n'est possible, les actes d'état civil devant être fournis en original.
Seuls les dossiers complets peuvent être instruits.